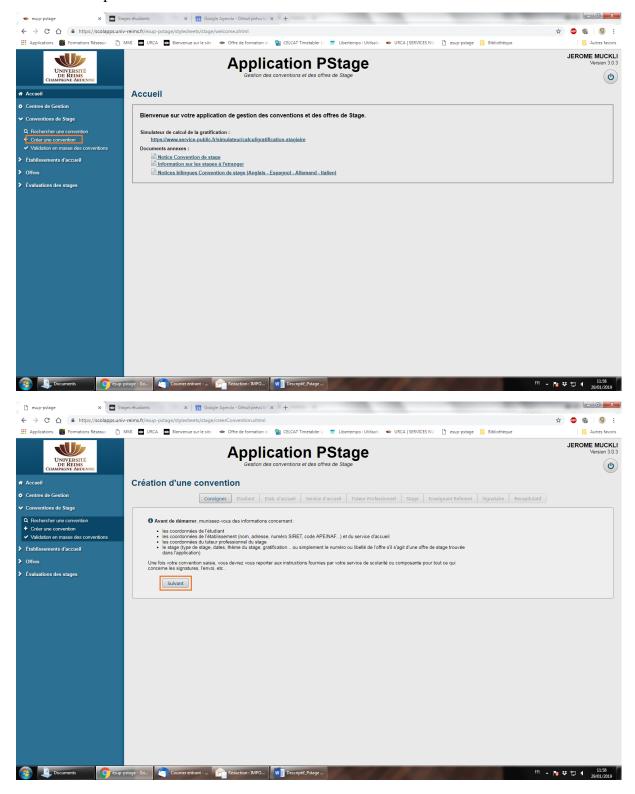
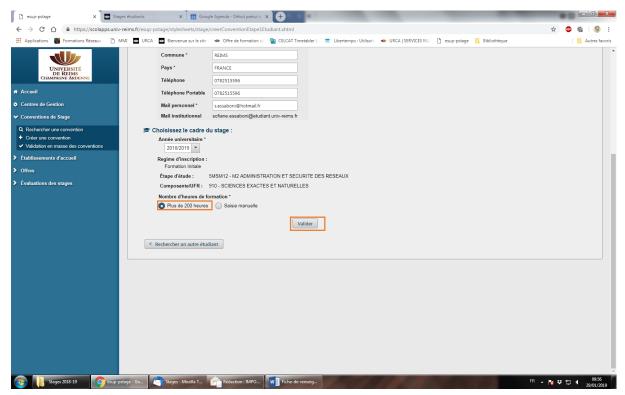
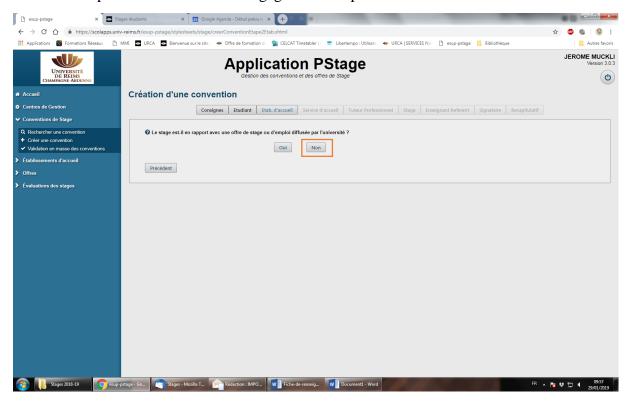
Vous vous connectez à Pstage, et vous vous identifiez. Il faut cliquer sur « Créer une convention » pour démarrer.



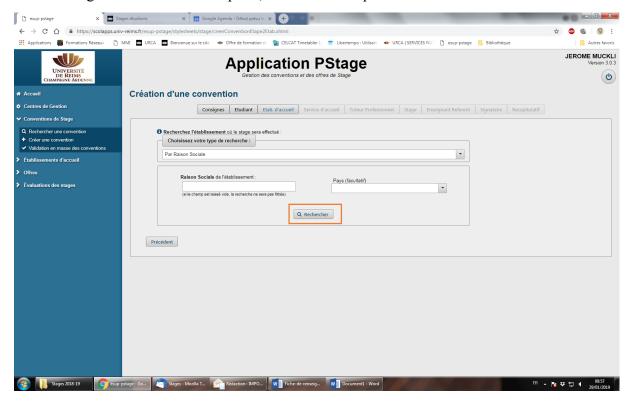
Vos informations personnelles apparaissent. Vous laissez toujours « Plus de 200h » coché, puis vous pouvez valider.



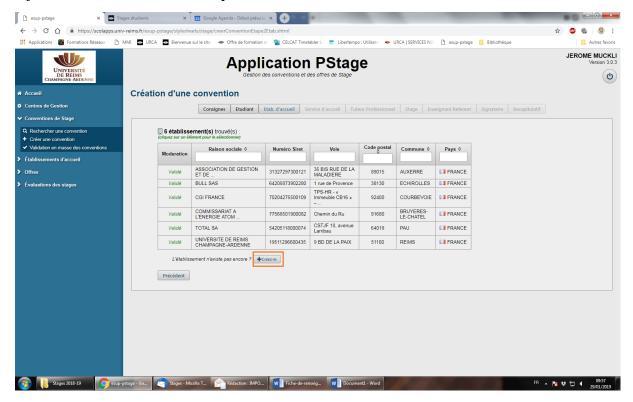
Répondez toujours « Non » à cette étape, afin de ne pas se voir demander toute une série de données complémentaires. Vous allez gagner du temps.



Pour renseigner le nom de l'entreprise, vous devez cliquer sur « Rechercher »



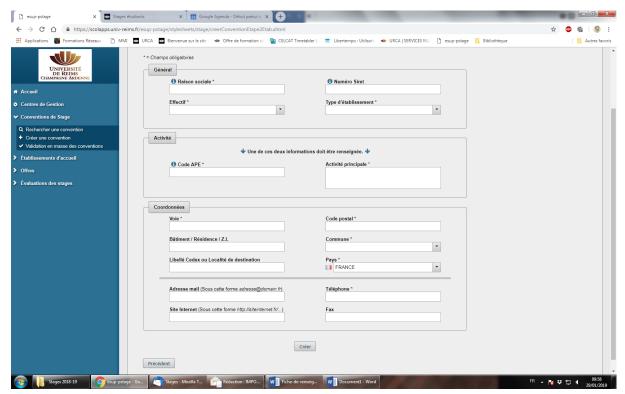
Vous allez voir apparaître une liste d'entreprises déjà présentes dans la base, et vous pourrez rajouter la vôtre si besoin en cliquant sur « Créer »



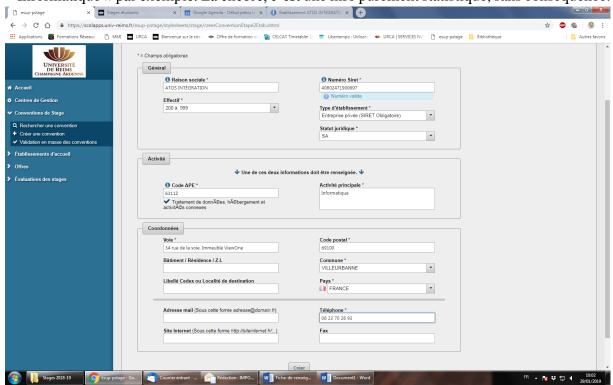
Il suffit alors de renseigner les différentes rubriques.

Les informations quant à l'effectif et à la forme de l'entreprise (SARL, SA, etc.) sont obligatoires, mais ont une utilité purement statistique, et n'apparaissent pas sur la convention. Par conséquent, vous pouvez répondre de manière approximative en l'occurrence.

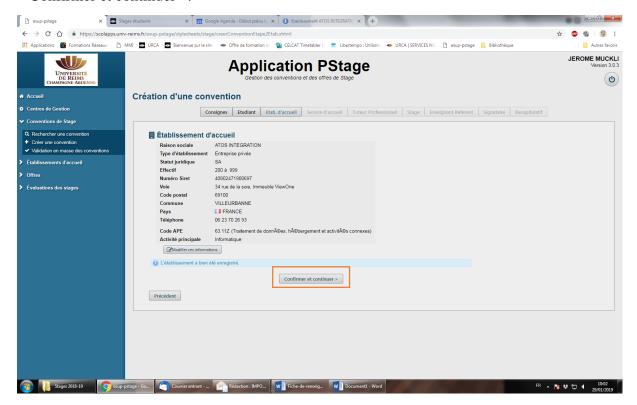
En plus du SIRET de l'entreprise, il faut fournir également le code APE (autrefois code NAF), ce qu'on ne vous demandait pas auparavant.



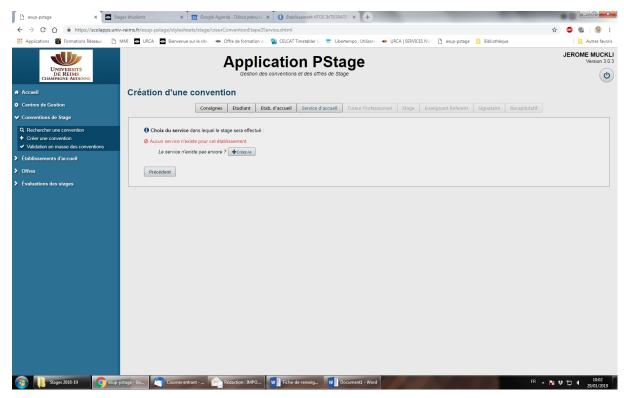
Vous pouvez employer un terme très large pour caractériser l'activité de l'entreprise, comme « Informatique » par exemple. Là encore, c'est une info purement statistique, sans conséquence.



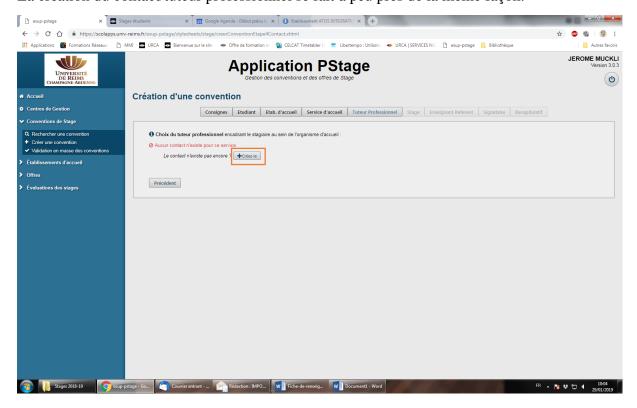
Vous cliquez sur « Créer » et un récapitulatif apparaît. Si tout est bon, vous cliquer sur « Confirmer et continuer ».



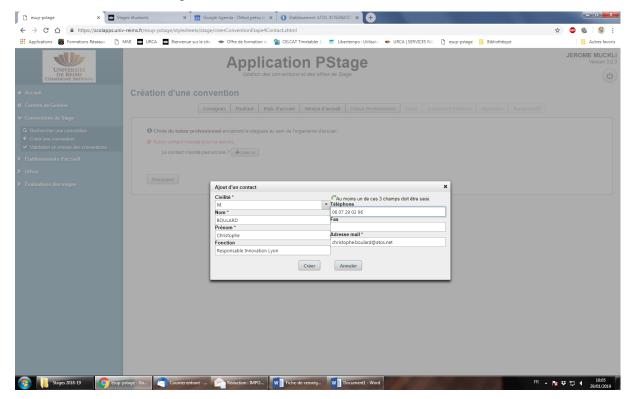
Le service est une rubrique obligatoire, et problématique si vous n'avez pas d'informations à donner. Dans ce cas, créez quelque-chose de très général, de type « Service informatique » ou « Service statistique ». Pour le n° de Tel. Vous pouvez indiquer le n° de standard de l'entreprise ou celui de votre tuteur à défaut d'un numéro spécifique.



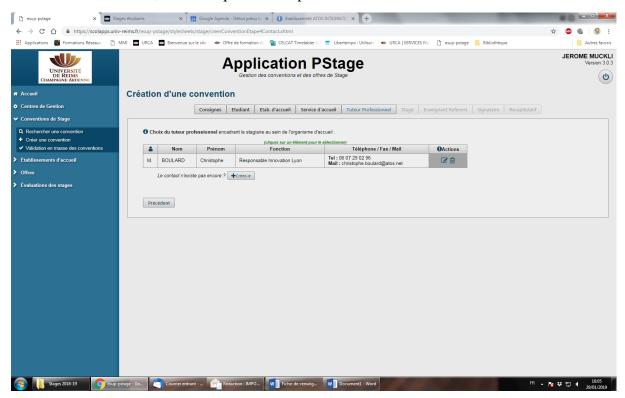
La création du contact/tuteur professionnel se fait à peu près de la même façon.



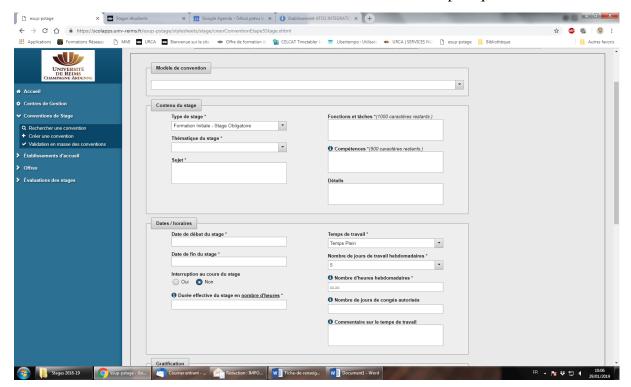
## Attention, le mail est obligatoire!



Une fois le tuteur crée, il faut cliquer dessus pour le sélectionner.



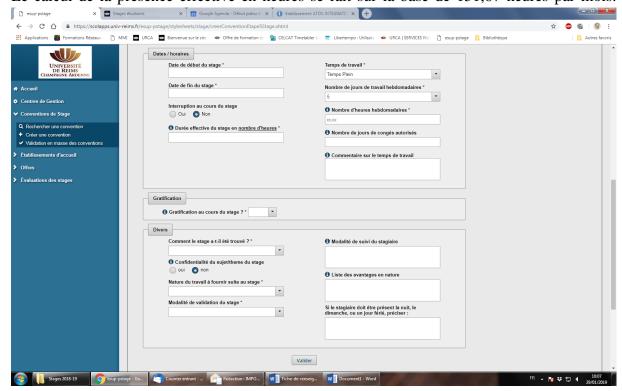
Ensuite vient le choix du modèle de convention et la saisi des infos pratiques.



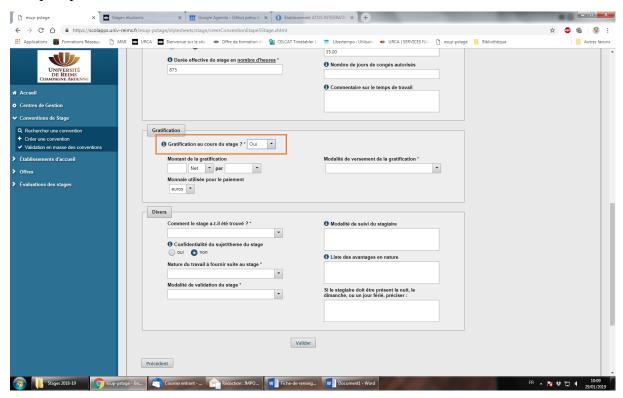
Ne soyez pas surpris, le menu de « Thématique du stage » ne propose ni informatique, ni mathématiques... Les étudiants des Masters Info-IA, RT et CHPS choisiront « Information/communication », et les étudiants de Master CS choisiront « Statistique ».

Si vous n'avez rien à préciser dans la rubrique « Compétences », vous pouvez mettre par défaut « compétences transversales ».

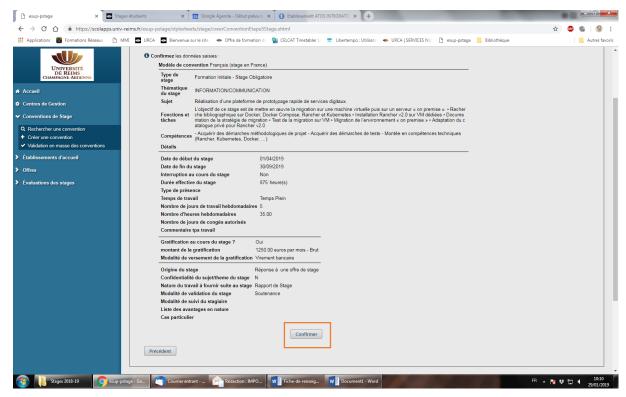
Le calcul de la présence effective en heures se fait sur la base de 151,67 heures par mois.



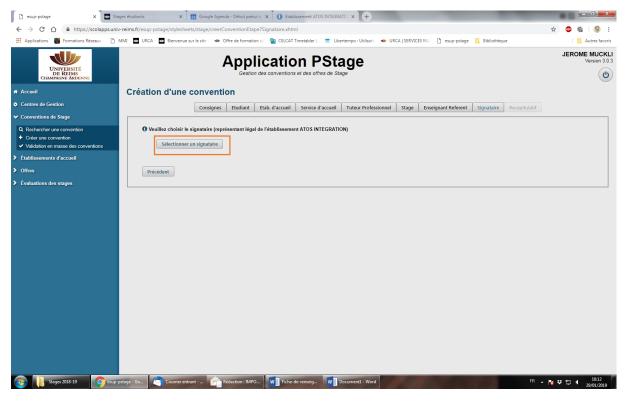
Attention, vous devez préciser le montant de la gratification quand votre stage dure plus de 2 mois. Ne jamais choisir « ne sait pas » dans la liste déroulante! Pour la modalité de versement, indiquez par défaut « virement bancaire ».

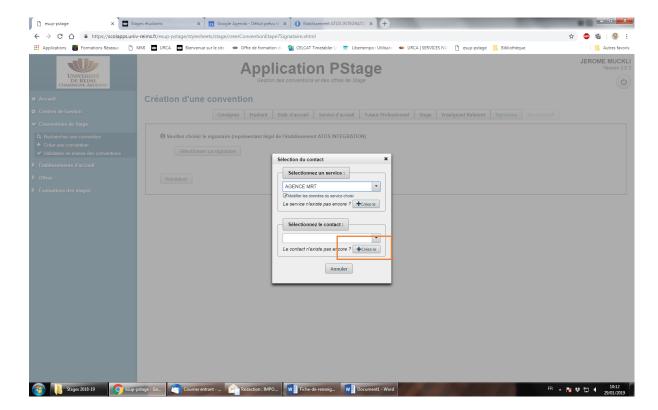


Une fois que vous avez validé, un récapitulatif apparaît, qu'il faut confirmer.

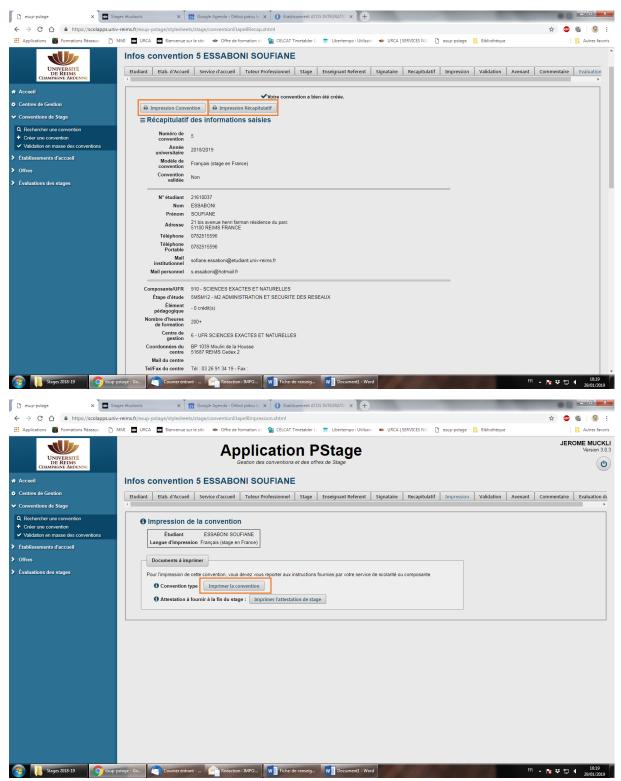


On arrive au signataire de la convention, représentant de l'entreprise, qu'il faut créer de la même façon que précédemment.





Une fois le signataire crée vous avez fini, et vous pouvez générer la convention et le récapitulatif. Vous enregistrez les documents au format PDF pour pouvoir les envoyer.



Vous devez envoyer par mail ces deux PDF au secrétariat et à votre tuteur, vous n'imprimez pas vous-même la convention. Après validation de votre tuteur, le secrétariat imprime les 4 exemplaires et vous contacte pour leur signature.